

Paris, le 9 novembre 2015

Communiqué de presse

**Prêt à taux zéro nouvelle formule :
une bonne nouvelle pour l'accèsion à la propriété**

La Fédération Bancaire Française accueille favorablement les modifications du Prêt à Taux Zéro (PTZ) annoncées aujourd'hui, qui visent à le rendre accessible à un plus grand nombre de personnes.

Aujourd'hui, le PTZ est un crédit à taux zéro qui permet de financer l'accèsion à la propriété, soit dans le neuf, soit dans l'ancien faisant l'objet de gros travaux de rénovation, à condition de respecter les conditions de ressources fixées par la réglementation. Pour l'ancien avec travaux, seuls les biens situés dans une liste de communes éligibles sont aujourd'hui finançables.

Le PTZ fera l'objet de modifications, dont certaines répondent à plusieurs propositions déjà formulées par les banques, permettant d'en élargir le champ : augmentation du nombre de personnes éligibles par une modification du plafond de ressources ; mise en place d'un différé au moins égal à 5 ans pour toutes les tranches de bénéficiaires ; augmentation de la quotité finançable jusqu'à 40 % ; élargissement de la zone où se situent les biens finançables dans l'ancien avec travaux

Les banques se mobilisent pour proposer à leurs clients ce nouveau PTZ dès le 1^{er} janvier 2016.

Pour cela, il est nécessaire que les banques disposent, sinon des textes définitifs, du moins des nouveaux paramètres précis et stabilisés mi-novembre au plus tard, afin d'adapter leur systèmes et d'éviter toute rupture dans la distribution de ce produit.

L'accession à la propriété des ménages français et le crédit sont un sujet majeur pour les banques : à fin septembre 2015 les encours des prêts immobiliers s'établissent à 858 milliards d'euros, avec un taux de croissance de +3,6% sur un an. Par ailleurs, en 2014, près de 47 200 PTZ ont été émis pour un encours de 1,8 milliards d'euros ¹.

Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de la Fédération bancaire française, commente : « *Cette annonce est une excellente nouvelle pour le financement du logement et l'accession à la propriété des Français. Les banques sont mobilisées pour en faire profiter leurs clients dès 2016 et la FBF publiera rapidement un mini guide les clés de la banque pour informer le public sur ce nouveau PTZ* ».

CONTACTS

Pascal HENISSE : 01 48 00 50 07- pbenisse@fbf.fr

Céline CASTEX : 01 48 00 52 66 - ccastex@fbf.fr

Terence DE CRUZ : 01 48 00 50 70 - tdecruz@fbf.fr

FBFservicedepresse@fbf.fr



Suivez-nous sur Twitter

[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)

¹ Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété